

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX**

**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION**  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

L'an deux mille vingt-deux et le 3 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 27 janvier, sous la Présidence de Monsieur Marc Péré, Président.

**Etaient présents** : M. MARC PÉRÉ ; MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC M. DENIS MOLET, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

**Etaient absents ayant donné procuration** : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE GUEDES) ; MME MARIE-LOUISE GRUEL (POUVOIR DONNE A MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA).

**Etaient absents excusés** : M. YANNICK PUGET, MME RENEE HUMEAU, MME KATY COLDER.

☎ 05.62.79.86.16

### DÉLIBÉRATION n°2022/02

#### **Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021**

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter provisoirement les résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022, soit :

|                                        |                    |
|----------------------------------------|--------------------|
| ▪ Excédent de fonctionnement 2021 :    | <b>39 248,65 €</b> |
| ▪ Excédent d'investissement 2021 :     | <b>1 440,00 €</b>  |
| ▪ Reste à réaliser en investissement : | <b>900,00 €</b>    |

Et de reprendre les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2021 de la façon suivante :

|                                                                               |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| ▪ Excédent de fonctionnement 2021 reporté en recettes (R002) :                | <b>39 248,65 €</b> |
| ▪ Excédent d'investissement 2021 reporté en recettes (R001) :                 | <b>1 440,00 €</b>  |
| ▪ Reste à réaliser 2021 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) : | <b>900,00 €</b>    |

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 18 FEV. 2022

ID : 031-213105612-20220208-D2022\_02\_01-DE

## Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- De reprendre les résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022, comme indiqué ci-dessus.
- De reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme,

La Vice- Présidente,

Isabelle Godéas

- Transmis le 18 FEV. 2022  
- Affiché le 18 FEV. 2022

